

# ST-DENIS

🔰 information municipale • mai-juin 2016 • N°111

# MEMENTO

#### MAIRIE

04 74 38 28 44

Adresse mail : mairie.stdenis@orange.fr Site : www.mairie-saintdenisenbugey.fr

#### HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT AU PUBLIC

- du lundi au jeudi de 14 h à 17 h
- le vendredi de 14 h à 18 h
- le samedi de 8 h 30 à 11 h 30

#### PERMANENCES DES ÉLUS

- Les élus (es) du Conseil municipal sont à la disposition du public lors de permanences en mairie.
- M. le Maire <u>sur RDV</u> tous les lundis et mercredis de 16h00 à 18h00 Tél. 04 74 38 28 44
- Les maires adjoints et conseillers délégués: tous les samedis de 9h30 à 11h30 sans RDV.

#### POLICE MUNICIPALE

EN CAS D'URGENCE Tél. 04 74 38 38 09

#### ENLÈVEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

- <u>Sacs jaunes</u>: tous les lundis des semaines **impaires**.
   Prochains enlèvements:
  - 9 mai 6
    - 6 juin
  - •23 mai •20 juin
- Conteneurs ménagers : tous les mercredis.

# DISTRIBUTION DES SACS JAUNES

Les sacs jaunes de tri sélectif sont fournis par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, pour 12 mois à compter de la date de leur première remise. Les prochaines permanences auront lieu au local habituel de la mairie :

**< Vendredi 20 mai et 17 juin** de 15h45 à 16h45

**< Samedi 21 mai et 18 juin** de 10h45 à 11h45

Aucun sac ne sera distribué en dehors de ces permanences.

Attention, il n'y aura pas de distribution de sacs jaunes les mois de juillet et août.

# Bientôt les vacances

Comme tout le monde, le temps des vacances, tant attendu, se profile. Quel bonheur ! Mais les honnêtes gens ne sont pas les seuls à attendre les congés d'été.

C'est aussi une période bénie pour quelques malfaisants qui lorgnent vos biens d'un œil convoiteux.

Afin que le bonheur de partir en vacances ne soit pas anéanti par une mauvaise surprise au retour, la Mairie dispense quelques conseils utiles pour limiter au maximum les risques de cambriolages ...

- Ne laissez pas le courrier s'accumuler dans la boîte aux lettres (les services postaux peuvent conserver ou bien renvoyer votre courrier vers votre lieu de vacances ou une personne de confiance peut relever votre courrier).
- Confiez à un proche le soin de passer dans votre logement pour ouvrir les volets, allumer une lampe, passer un coup de tondeuse... (possibilité d'utilisation d'un programmateur pour mettre en marche tout matériel électrique).
- Renvoyez votre ligne téléphonique fixe vers un autre numéro auquel une personne pourra répondre (numéro de mobile par exemple).
- Avisez de votre absence vos voisins ou le gardien de votre résidence.
- N'inscrivez pas d'adresse sur le trousseau de clefs et ne le laissez pas dans la boîte aux lettres... ni sous le paillasson, ni dans le pot de fleur du perron!
- Signalez au plus vite en Mairie un candélabre soudainement éteint.
- Ne changez rien à votre environnement qui puisse signaler, au premier coup d'œil, une absence longue.



Et surtout, profitez du dispositif «Tranquillité Vacances » en signalant votre absence à la brigade de gendarmerie grâce au formulaire «Tranquillité Vacances » disponible sur place ou en téléchargement. Les services de gendarmerie pourront ainsi surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Au-delà de ces conseils, à l'ère du numérique, de nouvelles menaces se profilent qui nécessitent des attentions particulières :

- Ne laissez jamais, sur vos répondeurs téléphoniques, des messages vocaux signalant vos absences.
- Transférez vos appels vers votre portable.
- De même, dans vos boites de courrier électroniques (gmail, laposte, yahoo ...), n'activez pas de réponses automatiques indiquant que vous êtes absent.
- Une autre menace sérieuse provient des réseaux sociaux. Que ce soit dans Facebook ou ailleurs, ne vous épanchez pas sur vos absences à venir. Ces réseaux peuvent être lus par d'autres que vos amis!

Pour conclure, quelques mesures de bon sens et de solides relations réciproques de voisinage font merveille !





## Aménagement du cœur de village

C'est un gros chantier qui fait beaucoup parler et qui souvent nous énerve. Nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension.

Si la circulation des automobiles est toujours difficile, les piétons peuvent apprécier les nouveaux trottoirs, restés propres malheureusement que quelques heures ... de part l'incivilité de certains propriétaires de chiens!







## Plan d'aménagement du village pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

La commune a la forte volonté d'aménager le village afin que la voirie, les commerces et les bâtiments publics soient accessibles à tous.

Le projet Cœur de Village permettra de proposer un cheminement accessible aux PMR sur l'ensemble du centre du village.

Le plan d'aménagements de la mairie, de la salle polyvalente et des écoles se précise.

Il débutera cette année pour se terminer en 2021. Trentedeux actions incontournables ont été identifiées.

Ouelques exemples, des plus simples aux plus complexes : Positions des boites à lettres à modifier, signalétique à installer, suppression des ressauts devant les écoles, accès garderie en matériau stabilisé, mise en conformité des divers escaliers et rampes, mise aux nouvelles normes des sanitaires, installation d'un ascenseur d'accès à la salle des mariages.

Après mise à jour, l'ensemble de ces actions représente une charge budgétaire importante pour la Commune. Réparti sur les 6 ans, le coût total est estimé aujourd'hui à environ 80 000 €. Bien sûr nous solliciterons toutes les structures locales pour bénéficier au mieux des subventions disponibles. Le personnel technique de la Mairie sera lui aussi sollicité pour réaliser certains travaux afin d'en réduire les coûts.

Au final, la réalisation de ce plan est incontournable pour les personnes avant des difficultés à se déplacer. Il est bien le résultat d'une volonté communale s'appuyant sur une obligation réglementaire.



#### Où en sont les finances? Comme nous nous y étions engagés, une réunion publique aura lieu le 4 mai à 20 heures à la salle polyvalente pour vous présenter le budget de la commune.

#### Marché aux fleurs

Comme chaque année l'association St Denis en Fleurs vous propose sa traditionnelle vente de fleurs et légumes le samedi 7 mai.

Le SDAFC s'associe à la manifestation avec la vente de paëlla.

# des Écoles

La chasse aux œufs prévue le dimanche 22 parc est annulée. A la place, le sou vous propose une vente de lasagnes cuites au four à bois le samedi 21 mai (au four communal).

## Lutte contre l'ambroisie

Le 17 novembre 2015, une réunion d'échange a eu lieu entre les membres de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) pour un projet expérimental intitulé « Mieux connaître et lutter contre l'ambroisie : enfants, parents, famille tous concernés ».

Une classe de CM1 de Saint-Denis a été choisie par L'ADESSA (association Départementale de l'Education Sanitaire et Sociale de l'Ain) pour un projet pilote sur cette prévention.

En mars, les enfants ont eu 2 séances d'1 heure en  $\frac{1}{2}$  groupe. Cap'tain Allergo leur a distribué un carnet de mission

Début avril, ils ont travaillé sur un support ludique.

Le 12 mai de 15 h 45 à 17 h 30, ils présenteront leur travail aux parents, aux professeurs et à toutes personnes intéressées dans le hall du restaurant scolaire et l'ADESSA leur remettra les tabliers illustrés par les dessins des enfants.

Le 15 juin à 13 h 30 à la salle polyvalente, tous les sandeniens sont invités à la Campagne d'Arrachage de l'ambroisie :

- Accueil des participants, exposition de panneaux
- Travail d'arrachage sur le terrain (prévoir des gants)
- Retour à la salle polyvalente pour le goûter et le verre de l'amitié.



Dans la lutte contre l'ambroisie, Dimitri est notre agent référent, notre «assistant de prévention», responsable des espaces verts. Très impliqué dans l'environnement, il a suivi la formation «certiphyto», mis en place le plan de désherbage sur la commune. Grâce à lui et à ses collègues, l'objectif «Zero pesticides dans nos communes» sera atteint bien avant la date butoir du 01/01/2017 pour les collectivités (01/01/2020 pour les particuliers). En zone urbaine, les pesticides les plus fréquemment utilisés sont les herbicides. Acceptons la végétation spontanée.

Sur une commune qui s'engage à réduire l'usage des pesticides, nous devons être plus tolérants envers les herbes folles. Elles ne sont ni sales, ni dangereuses! et beaucoup moins désagréables que toutes les déjections canines, surtout dans les espaces verts où jouent les enfants.





# MEMENTO

## DÉCHÈTERIES AMBÉRIEU ET LAGNIEU

- Horaires du 1er octobre au 31 mars :
  - -> Du lundi au samedi 8 h 30 / 12 h 00 - 13 h 30 / 18 h 00
- Horaires du 1er avril au 30 septembre :
  - -> Du lundi au samedi 8 h 30 / 12 h 00 - 13 h 30 / 19 h 00



Dimanche 1er Challenge Marcelpoil -Amicale Boules *Clos Iosti* Lundi 2 Ch'ti harengs Ch'Tis Salle polyvalente

Samedi 7 Marché aux fleurs 8 h à 16 h - St Denis en Fleurs *Place Jean Macé*Samedi 7 Vente de paëlla 10 h - SDAFC *Place Jean Macé* 

Place Jean Macé

Dimanche 8 Défilé du 8 mai 
Municipalité Rue de la République

Mercredi 11 Réunion pompiers retraités
18 h - Pompiers retraités Salle polyvalente

Samedi 14 Pétanque récréative +

challenge Bertin - Boule du Moulin

Salle du moulin

Samedi 21 Vente de lasagnes 9 h -

Sou des écoles *Four*Samedi 28 Concours de coinche Club de l'Âge d'Or *Salle polyvalente*Samedi 28 Sortie roseraie Culture et Partage CEP *Torcieu* 

#### JUIN

**Jeudi 2** Mâchon - Club de l'Âge d'Or *Salle polyvalente* 

**Lundi 6** Ch'ti bonne franquette - Ch'Tis *Salle polyvalente* 

**Vendredi 10** Réunion pompiers retraités 18 h - Pompiers retraités *Salle polyvalente* **Vendredi 17** Assemblée générale -

Sté Chasse Salle polyvalente

**Samedi 18** Gala Danse - Danse Club *Espace 1500 Ambérieu-en-Bugey* 

Dimanche 19 Fête de la Musique - Culture

et Partage CEP *Salle polyvalente* **Vendredi 24** Assemblée générale 20 h -

SDAF *Stade* 

Samedi 25 Repas de fin de saison -Club de l'Âge d'Or Salle polyvalente



# ■ Voilà l'été

Avec les premiers rayons du soleil, les tondeuses reprennent du service ainsi que les soirées entre amis et barbecue. En rase campagne, loin de toute habitation : pas de souci!

Par contre, sur Saint Denis, il en va autrement.

Suivant l'arrêté Préfectoral du 12/08/2008, les activités susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, bricolage...) sont à réaliser dans certains créneaux horaires :

- Les jours ouvrables de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30,
- Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19h00,
- Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

En cas de fête de famille ou entre amis, pensez qu'après 22 heures, il est préférable d'informer vos voisins (ou de les inviter !!!).

Dans tous les cas ... le proverbe reste d'actualité : « Ma liberté s'arrête où commence celle des autres. »

## ■ Petit rappel

# Formalités à accomplir AVANT l'édification d'un abri de jardin



Le printemps est à notre porte, les abris de jardin devraient pousser. Préalablement à l'édification des ouvrages (à monter ou à construire), vous devez vous conformer aux démarches administratives variables en fonction de la surface de plancher :

- **Jusqu'à 5 m²**: aucune formalité, ce qui ne signifie pas que la construction ne doit pas respecter le règlement du plan local d'urbanisme,
- Supérieure à 5 m² jusqu'à 20 m² et non accolée au bâtiment principal : déclaration préalable
- Supérieure à 20 m² et non accolée au bâtiment principal : permis de construire
- Supérieure à 5 m² jusqu'à 40 m² et accolée au bâtiment principal : déclaration préalable

Délai d'instruction si le dossier est complet :

- Déclaration préalable : 1 mois (2 mois si dans le périmètre de protection de la Tour de St-Denis),
- Permis de construire : 2 mois (4 mois si dans le périmètre de protection de la Tour de St-Denis)

Réglementation : consulter le plan local d'urbanisme disponible en mairie.

Fiscalité : le conseil municipal a décidé d'exonérer partiellement les abris de jardin de la taxe d'aménagement (exonération de 75 % de la surface de plancher créée).

Les élus notamment de la commission d'urbanisme se tiennent à votre disposition.

